

AMÉNAGER ENSEMBLE ET DURABLEMENT

**COMMENT VIVRONS NOUS DANS L'AGGLOMÉRATION DU MARSAN EN 2030?
COMBIEN SERONS-NOUS ET COMMENT SE LOGERA-T-ON?
LES EMPLOIS Y SERONT-ILS NOMBREUX?
COMMENT NOUS DEPLAÇERONS-NOUS?**

EN CHIFFRES

64 élus siègent au Conseil
Communautaire
18 communes
membres
52 000 habitants
(INSEE 2008)
49 092 hectares
23 555 emplois

18 communes regroupées autour de la ville Mont de Marsan ont décidé de s'unir et d'élaborer un projet commun. Le Marsan agglomération a pour ambition de gérer le territoire de façon équilibré et durable en conduisant, avec les communes membres, un projet commun de développement reposant sur la solidarité intercommunale, le respect de l'identité des communes et leur intégrité territoriale.

QU'EST-CE QUE LE SCOT?

UN SCHÉMA...

Le SCoT est un document d'urbanisme et d'aménagement prévus par la loi SRU afin de déterminer l'avenir du territoire et de sa population, en prévoyant les objectifs de logements, d'emploi, d'espaces à vocation économique, de déplacements et de transports, mais également en assurant la protection des paysages, de l'environnement et de l'agriculture. Le Grenelle de l'environnement renforce la prise en compte des enjeux écologiques, énergétiques et de développement durable.

... DE COHÉRENCE...

La cohérence est l'objectif du SCoT qui vise à harmoniser les politiques publiques d'aménagement avec le logement, le commerce, le transport, l'environnement... Ainsi, par exemple, les futures zones d'habitation doivent intégrer la problématique de réduction de la consommation foncière à des fins de protection des espaces naturels, forestiers et agricoles ; le développement économique ne peut se faire sans prendre en compte l'offre en transports en commun ...

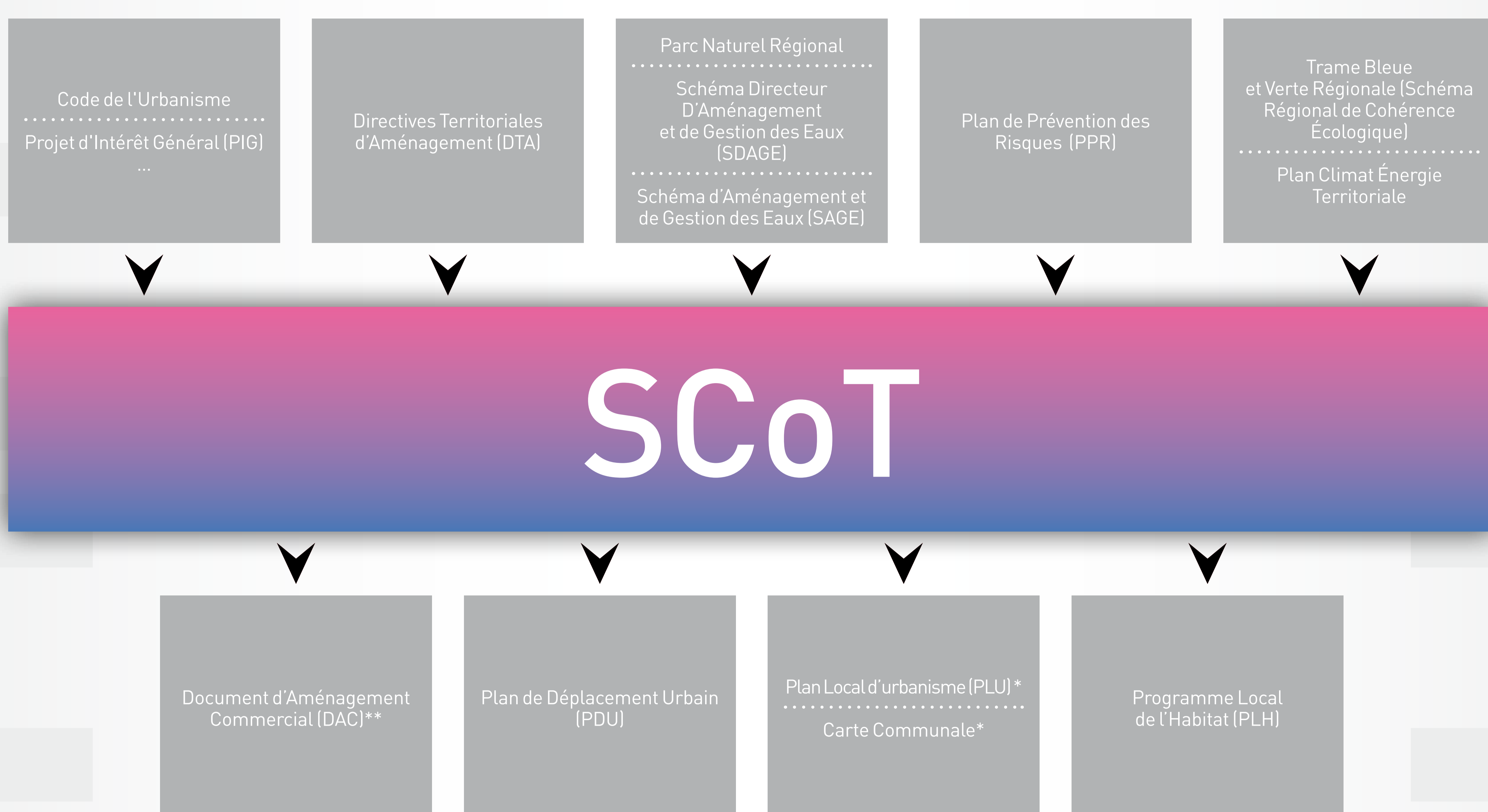
... TERRITORIALE

Pour parvenir à ces objectifs, l'échelle du SCoT doit être pertinente : ni trop grande, ni trop petite. C'est pourquoi le SCoT est réalisé par un ensemble de communes décidant de mettre en commun leurs efforts pour mener une politique d'aménagement du territoire partagée.

POURQUOI UN SCOT?

La volonté de développer une démarche de planification n'est pas récente dans le Marsan. L'élaboration d'un SCoT est le fruit du choix politiques des élus du Marsan agglomération qui souhaitent préparer l'avenir en construisant un projet innovant, ambitieux, prescriptif et cohérent.

SCOT ET HIÉRARCHIE DES DOCUMENTS D'URBANISME



*Les ZAC et opérations de construction et d'aménagement de plus de 5000 m² SHON doivent être aussi compatibles avec le SCoT.

Le projet de Loi Ollier supprime le Schéma de Développement Commercial et réaménage les CDAC en CRAC (Commission Régionale d'Aménagement Commercial) qui ne se prononce que lorsque les territoires ne sont pas couverts par un document d'aménagement commercial (du SCoT ou indépendant).

**Le projet de Loi Ollier modifie l'aménagement commercial : le SCoT devient le principal outil d'organisation de l'équipement commercial. Le volet commercial du SCoT sera traité par le document d'Aménagement Commercial.